

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2556

24 novembre 2010

### SOMMAIRE

Abri & Co .....	122652	Fiseco S.à r.l. ....	122677
Adami S.A. ....	122652	Forest Real Estate S.à r.l. ....	122667
Ares Investment S.A. ....	122652	ING PFCEE Soparfi C S.à r.l. ....	122678
Belval Plaza II Mall S.à r.l. ....	122652	ING PFCEE Soparfi D S.à r.l. ....	122651
Celeno International S.A. ....	122657	ING REEIF Germany S.à r.l. ....	122678
CEREP BH JV S.à r.l. ....	122658	ING REEIF Soparfi A S.à r.l. ....	122678
CEREP III S.à r.l. ....	122658	ING REEIF Soparfi B S.à r.l. ....	122679
Challenge S.à r.l. ....	122658	ING REEIF Soparfi C S.à r.l. ....	122679
Chaparral International Sàrl .....	122658	Linamar Financial Sàrl .....	122652
Dante S.à r.l. ....	122661	Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l. .....	122642
Darwin International S.à r.l. ....	122661	PDL Europe Holdings S.à r.l. ....	122659
DECO-PEINT S.à r.l. Peinture et Décora- tion .....	122661	PDL Europe PX Holdings S.à r.l. ....	122659
Epuramat S.A. ....	122664	PDL Europe PX Senior S.à r.l. ....	122661
Euromel Investments S.A. ....	122661	PDL Europe PX Subs S.à r.l. ....	122664
Fashion Development S.A. ....	122666	PDL Europe Senior 1 S.à r.l. ....	122661
F & D Industry S.à r.l. ....	122666	PDL Europe Subs S.à r.l. ....	122664
Fermentas S.à r.l. ....	122688	Romavilla S.à r.l. ....	122667
FIAL International S.A. ....	122670	Starwood International Holding S.à r.l. .	122679
Fidji Luxco (BC) Commandite .....	122667	V.D.T.I. S.à r.l. ....	122651
Financière du Sud S.A. ....	122671	WM Findel (Luxembourg) S.à r.l. ....	122667
Financière Ronda S.A. ....	122671	World Minerals Luxembourg S.à r.l. ....	122651
Financière Ronda S.A. ....	122671	World Minerals Luxembourg S.à r.l. ....	122651
Fiscalité Immobilière S.A. ....	122671	WSM Luxembourg Holding S.à r.l. ....	122672
Fiscalité Immobilière S.A. ....	122677		

**Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 337.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.613.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135 613, having a share capital of EUR 337,500 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a notarial deed dated June 10, 2008 of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 10, 2008 under number N°2480.

There appeared:

Lux European Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118 705, having a share capital of EUR 25,850 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gregory Beltrame, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 September 2010,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Conversion of 13,490 (thirteen thousand four hundred and ninety) existing shares into ordinary shares and of the 10 (ten) remaining existing shares into tracking shares;

3. Subsequent full restatement to the articles of association of the Company (the Articles); and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to (i) convert 13,490 (thirteen thousand four hundred and ninety) existing shares into ordinary shares having the same rights and obligations as the existing shares (the Ordinary Shares) and (ii) convert the 10 (ten) remaining existing shares into tracking shares (the Tracking Shares) that will track the rights and interests of the Company from the claims assigned to the Company on January 28, 2008 and June 17, 2008 against Global Ramayana S.L., a Spanish company registered with the Commercial Registry of Madrid at Volume 24 8686, Section 8, Sheet 100, Page number M-448 011 as acquired by the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to fully restate the Articles which shall henceforth read as follows:

**“Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, including its article 209 (the 1915 Law), of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

## Capital - Shares

### Art. 8.

8.1. The Company's capital is set at EUR 337,500.- (three hundred and thirty-seven thousand and five hundred euro), represented by (i) 13,490 (thirteen thousand four hundred and ninety) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each (the Ordinary Shares) and (ii) 10 (ten) "tracking" Shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each (the Tracking Shares) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company (the Designated Assets) which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Ordinary Shares and the Tracking Shares shall collectively be designated as the Shares and individually and irrevocably of being an ordinary or a tracking share be designated as a Share.

8.2. Subject to article 8.1. here above, the Designated Assets in respect of the Tracking Shares are all the rights and interests of the Company from the claims assigned to the Company on January 28, 2008 and June 17, 2008 against Global Ramayana S.L., a Spanish company registered with the Commercial Registry of Madrid at Volume 24 8686, Section 8, Sheet 100, Page number M-448 011 as acquired by the Company (the "Tracking Shares Designated Assets").

8.3. The shareholders, in their absolute discretion (but taking such advice from any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the relevant Tracking Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses

incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Asset and that accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing that Designated Asset from time to time.

8.4. Furthermore, the Company shall have the right, in the event that the value of the Designated Assets drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the Shares corresponding to such Designated Assets as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Designated Assets, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such Shares and debt instruments, the Designated Assets concerned.

**Art. 9.** Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The Shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more class A managers and one or more class B managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to the provisions of the 1915 Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of Tracking Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares in the Company in respect of such Shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Designated Assets, which shall include financing expenses incurred on debt owed by the Company to finance the Designated Assets. Items (i) and (ii) shall be determined by the board of managers.

(b) any other distributable amount not referred to in (a) above may be distributed to the holders of Ordinary Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in respect of such shares.

### Interim Dividend

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of article 19, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved,

plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant Tracking Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

For the purposes of the preceding paragraph any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of Designated Assets shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Assets. In the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction the Designated Assets exceed the value of the Designated Assets, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this article.

### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

#### *Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.613, ayant un capital social de EUR 337.50 (La Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 octobre 2008 sous le numéro 2480.

#### *A comparu:*

Lux European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.705 et ayant un capital social de EUR 25.850 (l'Associé Unique).

ici représentée par Grégory Beltrame, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion des treize mille quatre cent quatre-vingt-dix (13.490) parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et des dix (10) parts sociales restantes en parts sociales traçantes;

4. Modification intégrale subséquente des statuts de la Société (les Statuts); et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de (i) convertir treize mille quatre cent quatre-vingt-dix (13.490) parts sociales existantes en parts sociales ordinaires ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) convertir les dix (10) parts sociales restantes en parts sociales traçantes (les Parts Sociales Traçantes) qui traceront les droits et intérêts de la Société à partir des revendications assignées à la Société les 28 janvier 2008 et le 17 juin 2008 contre Global Ramayana S.L., une société espagnole immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le Volume 24 8686, Section 8, Page 100, Page numéro M-448 011 telle qu'acquise par la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier entièrement les Statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

**"Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209 (la Loi de 1915), du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances. D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient; prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés statuant comme prévu pour les modifications statutaires.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

#### Art. 8.

8.1. Le capital social est fixé à EUR 337.500 (trois cent trente-sept mille cinq cents euros), représenté par (i) 13.490 (treize mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) 10 (dix) Parts Sociales "traçantes" de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (les Parts Sociales Traçantes) qui traceront la performance et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les Actifs Désignés) qui seront censés comprendre non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais aussi (i) le produit de la vente de tous ou une partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou en partie cet Actif Désigné en ce compris, pour éviter le moindre doute, tout produit de la vente (soit en espèces ou autrement) reçu pour tel Actif Désigné, (iii) tout actif acquis concernant, ou en conséquence de la détention, un tel Actif Désigné, et (iv) une distribution de revenu ou une distribution de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence, de la détention de cet Actif Désigné.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes seront collectivement désignées comme les Parts Sociales et individuellement et indépendamment, étant une part sociale ordinaire ou traçante, comme une Part Sociale.

8.2. Sous réserve de l'article 8.1. ci-dessus, les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes sont tous les droits et intérêts de la Société à partir des revendications assignées à la Société les 28 janvier 2008 et 17 juin 2008 contre Global Ramayana S.L., une société espagnole immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le Volume 24 8686, Section 8, Page 100, Page numéro M-448 011 telle qu'acquise par la Société (les "Actifs Désignés des Parts Sociales Traçantes").

8.3. Les associés, à leur discrétion absolue (mais consultant un avocat conseil externe s'ils pensent que la situation l'exige) seront autorisés à spécifier si au moment de la désignation des Actifs Désignés qui se rapportent aux Parts Sociales Traçantes appropriées ou à tout autre moment par la suite, et si, dans la mesure où toutes dettes (y compris les coûts et dépenses supportés par la Société entièrement ou partiellement en ce qui concerne les Actifs Désignés), assumées ou encourues par la Société sont correctement attribuables et devraient être recouvrées par les Actifs Désignés appropriés et cela en conséquence, aux fins de ces Statuts devraient être traités comme réduisant cet Actif Désigné de temps à autre.

8.4. En outre, la Société aura le droit, au cas où la valeur des Actifs Désignés descendrait en-dessous de la valeur d'acquisition, ayant pour résultat une perte de la Société, d'élire, à sa discrétion, de racheter les Parts Sociales correspondant à de tels Actifs Désignés ainsi que tout titres de créance émis pour financer l'acquisition des Actifs Désignés, et en contrepartie, de transférer et attribuer au(x) détenteur(s) de ces Parts Sociales et titres de créance, les Actifs Désignés concernés.

**Art. 9.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.



En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales des associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Bilan

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Après affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire ci-dessus et sous réserve des dispositions de la loi de 1915, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et payés comme suit:

a) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes au moment de cette distribution, au pro rata selon le capital investi (montant nominal et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes dans la Société pour ces Parts Sociales, aura droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu) des Actifs Désignés, moins (ii) tous les frais ou dépenses directement liés aux Actifs Désignés, qui comprendront des dépenses de financement encourues sur la dette due par la Société afin de financer les Actifs Désignés. Les points (i) et (ii) seront déterminés par le conseil de gérance.

b) tout autre montant distribuable non mentionné (a) ci-dessus peut être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au moment de cette distribution, au pro rata selon le capital investi (montant nominal et, selon le cas, prime d'émission) pour ces parts sociales.

#### **Acompte sur dividende**

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Tout boni de liquidation inclus dans chaque Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué parmi les détenteurs des Parts Sociales Traçantes concernées proportionnellement à leurs actionnariats respectifs de ces parts sociales.

Aux fins du paragraphe précédent toutes dettes ou dépenses de la Société attribuables à, ou encourues en ce qui concerne les Actifs Désignés seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs faisant partie des Actifs Désignés en question. Au cas où les dettes ou dépenses à appliquer dans la réduction des Actifs Désignés dépasseraient la valeur des Actifs Désignés, la valeur de cet actif sera considérée comme nulle aux fins du présent article.

#### **Loi applicable**

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Etant donné que plus d'autres points ne sont à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante et aux membres du Bureau, ces derniers ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: G. BELTRAME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44070. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139124/501.

(100159819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**V.D.T.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8352 Dahlem, 37, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 48.956.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139756/10.

(100159790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**World Minerals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 97.868.

Les comptes annuels au 31 janvier 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139764/9.

(100159533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**World Minerals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 97.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139766/9.

(100159550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 449.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 21 Octobre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010139984/14.

(100160661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Abri & Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.  
R.C.S. Luxembourg B 122.750.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010139774/9.  
(100160050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Adami S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 45.442.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21/10/2010.  
Référence de publication: 2010139776/10.  
(100160823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Ares Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 octobre 2010.  
Référence de publication: 2010139787/10.  
(100160433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 120.934.

En date du 13 octobre 2010, l'associé unique de la société Belval Plaza II Mall S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Léo Spruijt avec adresse à 90, Willem de Zwijgerlaan, NL-1901 CT Castricum, Pays-Bas, au poste de gérant de la société Belval Plaza II Mall S.à r.l. pour une durée indéterminée.

A la même date, l'associé unique de la société Belval Plaza II Mall S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Léo Spruijt avec adresse à 90, Willem de Zwijgerlaan, NL-1901 CT Castricum, Pays-Bas, au poste de délégué à la gestion journalière de la société Belval Plaza II Mall S.à r.l., en vertu de l'article 11 § 4 des statuts de la société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139808/16.

(100160681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.760.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 155.502.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Linamar Corporation, a public company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office set at 287 Speedvale Ave. W. Guelph, Ontario, Canada N1H 1C5, registered with the Ontario Canada Trade Register under number 175-8459 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Linamar Corporation is the Sole Shareholder of Linamar Financial Sàrl, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office set at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.502, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 10<sup>th</sup>, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the “Company”),

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,395,000.- (one million three hundred ninety-five thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 365,000.- (three hundred sixty-five thousand US Dollars) represented by the existing 20,000 (twenty thousand) ordinary shares with a par value of USD 1.- (one US Dollars) and 345,000 (three hundred forty-five thousand) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.- (one US Dollars) to the amount of USD 1,760,000.- (one million seven hundred sixty thousand US Dollars) by the issue of 1,395,000 (one million three hundred ninety-five thousand) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.- (one US Dollars) each;

2.- Allocation of the amount of USD 139,500.- (one hundred thirty-nine thousand five hundred US Dollars) to the legal reserve of the Company;

3.- Subscription and payment of all additional shares, with a share premium of USD 137,869,673.- (one hundred thirty-seven million eight hundred sixty-nine thousand six hundred and seventy-three US Dollars) and allocation of the amount of USD 139,500.- (one hundred thirty-nine thousand five hundred US Dollars) to the legal reserve of the Company by the Sole Shareholder by the contribution in kind of the Contributed Assets;

4.-Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the corporate capital increase;

5.- Amendment of article 5.8 of the articles of association of the Company; and

6.- Any other business.

*First resolution*

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,395,000.- (one million three hundred ninety-five thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 365,000.- (three hundred sixty-five thousand US Dollars) to the amount of USD 1,760,000. (one million seven hundred sixty thousand US Dollars).

*Second resolution*

The Sole Shareholder decided to issue 1,395,000 (one million three hundred ninety-five thousand) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.- (one US Dollars) each, together with the payment of a share premium of USD 137,869,673.- (one hundred thirty-seven million eight hundred sixty-nine thousand six hundred and seventy-three US Dollars) and the allocation of the amount of USD 139,500.- (one hundred thirty-nine thousand five hundred US Dollars) to the legal reserve of the Company.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment:*

There now appeared Mr. Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on September 29, 2010 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 1,395,000 (one million three hundred ninety-five thousand) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.- (one US Dollars) each, for a total amount of USD 1,395,000.- (one million three hundred ninety-five thousand US Dollars);

- pay a share premium amounting to USD 137,869,673.- (one hundred thirty-seven million eight hundred sixty-nine thousand six hundred and seventy-three US Dollars);

- allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 139,500.- (one hundred thirty-nine thousand five hundred US Dollars);

by the contribution in kind of the contributed assets (hereafter referred to as the “Contributed Assets”).

*Description of the contribution:*

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of claims for a total amount of USD 75,404,173.- (seventy-five million four hundred four thousand one hundred and seventy-three US Dollars) (hereafter referred to as the "Claim") as well as a quota of shares held by the Sole Shareholder in Linamar Holdings Hungary Kft. amounting to USD 64,000,000.- (sixty-four million US Dollars) (hereafter referred to as the Hungarian Quota", and together with the Claim shall be referred to as the "Contributed Assets"), the Contributed Assets being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 139,404,173.- (one hundred thirty-nine million four hundred four thousand one hundred and seventy-three US Dollars) on the basis of a valuation report issued by the Sole Shareholder, owner of the Contributed Assets (hereafter referred to as the "Valuation Report").

According to the Valuation Report, the total amount of the Contributed Assets has been valued at USD 139,404,173.- (one hundred thirty-nine million four hundred four thousand one hundred and seventy-three US Dollars).

The conclusions of the Valuation Report were as follows:

"Based on the verifications carried out, we confirm that the value of the Contributed Assets corresponds to the value of the mandatory redeemable preferred shares to be issued, the share premium to be paid and the amount to be allocated to the legal reserve by Linamar."

It resulted from a contribution agreement dated September 30, 2010, duly signed by the Sole Shareholder as Contributor and the Company as Recipient Company that the Contributed Assets have been transferred to the Company (hereafter referred to as the "Contribution Agreement").

*Evidence of the contribution's existence and value:*

Proof of the ownership and the value of the Contributed Assets have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report issued by the Sole Shareholder.

*Effective implementation of the contribution:*

The appearing person declared that:

- the Contributed Assets could be validly transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to him;
- the transfer of the Contributed Assets is effective today without qualification and the Contribution Agreement has already been signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Board of Managers' intervention:*

Thereupon intervened Mr. Matthieu Groetzinger, duly appointed special attorney of the board of managers of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers of the Company having approved the valuation described above.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

**5.1.** "The Company's corporate capital is set at USD 1,760,000.-, (one million seven hundred sixty thousand US Dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and 1,740,000 (one million seven hundred forty thousand) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1. (one US Dollars) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decided to amend article 5.8 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

**5.8.** "The holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend equal to (a) a 1% fixed rate on the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any) and (b) any interest income, capital gains and/or other profits of any assets including without limitation intragroup loans, treasury assets, cash, and any reinvested profits from such assets, of which the acquisition was originally financed by the issuance of Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any), less the said 1% fixed rate and an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares

from time-to-time. Said appropriate margin as well as the 1% fixed rate shall be calculated on the daily total of issued Mandatory Redeemable Preferred Shares par value and attached share premium (if any) during the course of the Company's financial year."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further request for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Linamar Corporation, une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social au 287 Speedvale avenue W. Guelph, Ontario, Canada N1H 1C5, inscrite au registre du commerce de l'Ontario, Canada, sous le numéro 175-8459 (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que Linamar Corporation est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Linamar Financial Sàrl, ayant son siège social 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.502, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 septembre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 1,395,000.- (un million trois cent quatre-vingt-quinze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 365,000.- (trois cent soixante-cinq mille dollars américains) représenté par 20,000 (vingt mille) parts sociales ordinaires existantes, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) et 365,000 (trois cent soixante-cinq mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain), à un montant de USD 1,760,000.- (un million sept cent soixante mille dollars américains) par l'émission de 1,395,000 (un million trois cent quatrevingt-quinze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune;

2.- Allocation d'un montant de USD 139,500.- (cent trente-neuf mille cinq cents dollars américains) à la réserve légale de la Société;

3.- Souscription et libération de toutes les nouvelles parts avec le paiement d'une prime d'émission de USD 137,869,673.- (cent trente-sept millions huit cent soixante-neuf mille six cent soixante-treize dollars américains) et allocation d'un montant de USD 139,500.- (cent trente-neuf mille cinq cents dollars américains) à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique par un apport en nature des Actifs Apportés;

4.- Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée;

5.- Modification de l'article 5.8 des statuts de la Société; et

6.- Divers.

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 1,395,000.- (un million trois cent quatre-vingt-quinze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 365.000.- (trois soixante-cinq mille dollars américains) à un montant de USD 1,760,000.- (un million sept cent soixante mille dollars américains).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre 1,395,000 (un million trois cent quatrevingt-quinze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 137,869,673.- (cent trente-sept millions huit cent soixante-neuf mille six cent soixante-treize dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 139,500.- (cent trente-neuf mille cinq cents dollars américains) à la réserve légale de la Société.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération:*

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Matthieu Groetzingher, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2010 qui restera annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 1,395,000 (un million trois cent quatrevingt-quinze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, pour un montant total de USD 1,395,000.- (un million trois cent quatre-vingt-quinze mille dollars américains);
  - payer une prime d'émission de USD 137,869,673.- (cent trente-sept millions huit cent soixante-neuf mille six cent soixante-treize dollars américains);
  - allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 139,500. (cent trente-neuf mille cinq cents dollars américains);
- par l'apport en nature des actifs apportés (ci-après les «Actifs Apportés»).

*Description de la contribution:*

La comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de créances, pour un montant total de USD 75,404,173.- (soixante-quinze millions quatre cent quatre mille cent soixante-treize dollars américains) (ci-après la «Créance») ainsi qu'une participation détenue l'associé Unique dans Linamar Holdings Hungary Kft. Pour un montant de USD 64,000,000.- (soixante-quatre millions de dollars américains (ci-après la «Participation Hongroise») et ensemble avec la Créance les «Actifs Apportés»), les Actifs Apportés étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 139,404,173.- (cent trente-neuf millions quatre cent quatre mille cent soixante-treize dollars américains) sur la base d'un rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique, détenteur des Actifs Apportés (ci-après le «Rapport d'Évaluation»).

Selon le Rapport d'Évaluation, le montant total des Actifs Apportés est évalué à USD 139,404,173.- (cent trente-neuf millions quatre cent quatre mille cent soixante-treize dollars américains).

Les conclusions du Rapport d'Évaluation précité sont les suivantes:

«Eu égard aux vérifications effectuées, nous confirmons que la valeur des Actifs Apportés correspond à la valeur des parts privilégiées obligatoirement rachetables qui doivent être émises par Linamar ainsi que le paiement d'une prime d'émission et l'allocation d'un certain montant à la réserve légale.»

Il résulte d'une convention d'apport datée du 30 septembre 2010, dûment signée par l'Associé Unique en tant qu'Apporteur et la Société en tant que Bénéficiaire que les Actifs Apportés ont été transférés à la Société (ci-après le «Contrat d'Apport»).

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur des Actifs Apportés a été donnée au notaire instrumentant à travers une copie du Rapport d'Évaluation émis par l'Associé Unique.

*Réalisation effective de l'apport:*

La comparante déclare que:

- les Actifs Apportés peuvent être transférés à la Société;
  - il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition des Actifs Apportés;
  - le transfert des Actifs Apportés est effectif aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée;
- et
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.



*Intervention du conseil de gérance:*

Est alors intervenu Monsieur Matthieu Groetzinger, en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de la Société, en présentant un extrait des minutes du conseil de gérance de la Société ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

**5.1.** «Le capital social est fixé à USD 1,760,000.- (un million sept cent soixante mille dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 20,000 (vingt mille) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 1,740,000 (un million sept cent quarante mille) part privilégiée obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.8 des statuts de la Société comme suit:

**5.8.1.** «Les détenteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables auront droit à un dividende annuelle cumulatif égal à (a) 1% du taux fixe de la valeur nominales des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée (le cas échéant) et (b) tout revenu d'intérêt, gains en capital, et/ou autres profits de tout actif incluant sans limitation les prêts intragroupe, les avoirs en trésoreries, en numéraires, et tout autre profit de réinvestissement de ces actifs duquel les acquisitions étaient originalement financées par l'émission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et d'une prime d'émission attachée (le cas échéant), moins le taux fixe de 1% et une marge appropriée devant être acceptée par la Société et les détenteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de temps à autre. Ladite marge appropriée ainsi que le taux fixe de 1% devront être calculés sur base de la valeur nominale quotidienne totale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises et de la prime d'émission qui leur est attachée (le cas échéant) au cours de l'exercice fiscal concerné.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros (7.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: M. GROETZINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Relation: LAC/2010/42915. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139123/269.

(100159720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Celeno International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.992.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique la société tenue le 20 octobre 2010*

L'assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société a décidé:

– d'accepter la nomination provisoire de M. Ronald CHAMIELEC en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 13 août 2010 et jusqu'à ce jour;

– d'accepter les démissions de M. José CORREIA et de M. Ronald CHAMIELEC dans leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat ;

– d'accepter les nominations de Mme. Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique) et de M. Frédéric SALVADORE, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique), ayant leurs adresses professionnelles au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, dans leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Celeno International S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010139848/21.

(100160640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**CEREP BH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.822.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139849/11.

(100160645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.483.200,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.446.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139850/11.

(100160712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Challenge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 67, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCF S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010139851/11.

(100160044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Chaparral International Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8156 Bridel, 30, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 138.407.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139852/10.

(100160053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**PDL Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PDL Europe PX Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 155.163.

—  
In the year two thousand and ten on the thirteenth day of October.  
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

PDL Europe Holdings LP, a limited partnership governed by the laws of the province of Alberta, having its principal business address at 1100 – 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, Canada T5J 2B3, and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, under number LP 15633571, here represented by Marjorie André, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PDL Europe PX Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.163, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 August 2010, (the Company), not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. convening formalities
2. change of the Company's name into PDL Europe Holdings S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. powers and authorizations; and
4. miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities. The Sole Shareholder is considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the meeting which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from PDL Europe PX Holdings S.à r.l. into "PDL Europe Holdings S.à r.l." and further resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

**" Art. 1. Name.** The name of the company is "PDL Europe Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PDL Europe Holdings LP, un limited partnership, ayant son adresse principale au 1100 – 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, Canada T5J 2B3, immatriculée au Registrar of Corporations for the Province of Alberta sous le numéro LP 15633571, représentée par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de PDL Europe PX Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue JP Brasseur, L1258 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.163, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 août 2010 (la Société), pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. formalités de convocation;
2. modification de la dénomination sociale de la Société en PDL Europe Holdings S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
3. pouvoirs et autorisations; et
4. divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de PDL Europe PX Holdings S.à r.l. en «PDL Europe Holdings S.à r.l.» et décide ensuite de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "PDL Europe Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

*Frais estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marjorie André et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. LAC/2010/45485. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139221/111.

(100159372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Dante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.985.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59868 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139870/10.

(100160698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Darwin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.481.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139871/9.

(100160586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**DECO-PEINT S.à r.l. Peinture et Décoration, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 47, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 36.253.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139872/9.

(100160541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Euromel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.900.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Commissaire

Référence de publication: 2010139915/11.

(100160203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**PDL Europe Senior 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PDL Europe PX Senior S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.207.

In the year two thousand and ten on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PDL Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.163, here represented by Marjorie André, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PDL Europe PX Senior S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.207, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 August 2010, (the Company), not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. convening formalities
  2. change of the Company's name into PDL Europe Senior 1 S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles);
  3. powers and authorizations; and
  4. miscellaneous.
- IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities. The Sole Shareholder is considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the meeting which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from PDL Europe PX Senior S.à r.l. into "PDL Europe Senior 1 S.à r.l." and further resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is "PDL Europe Senior 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PDL Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.163, représentée par Marjorie

André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de PDL Europe PX Senior S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.207, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 août 2010 (la Société), pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. formalités de convocation;
2. modification de la dénomination sociale de la Société en PDL Europe Senior 1 S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
3. pouvoirs et autorisations; et
4. divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de PDL Europe PX Senior S.à r.l. en «PDL Europe Senior 1 S.à r.l.» et décide ensuite de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est " PDL Europe Senior 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

*Frais estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marjorie André et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. LAC/2010/45486 . Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139222/112.

(100159393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Epuramat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.  
R.C.S. Luxembourg B 109.730.

—  
*Excerpt of the minutes of the Annual General Meeting*  
*July 16<sup>th</sup>, 2010*

The annual general meeting of the shareholders appoints as auditor for the audit of the financial accounts 2010:  
Interaudit S.à r.l.  
119, ave. de la Faïencerie  
L-1511 Luxembourg

**Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:**

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung*  
*16. Juli 2010*

Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre bestimmt  
Interaudit S.à r.l.  
119, ave. de la Faïencerie  
L-1511 Luxembourg  
Prüfer für die Prüfung des Jahresabschlusses 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, October 19<sup>th</sup>, 2010.

Référence de publication: 2010139904/23.

(100160164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**PDL Europe Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. PDL Europe PX Subs S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 155.191.

In the year two thousand and ten on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

PDL Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.163, here represented by Marjorie André, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PDL Europe PX Subs S.à r.l. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.191, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 August 2010, (the Company), not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. convening formalities
2. change of the Company's name into PDL Europe Subs S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. powers and authorizations; and
4. miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:



122665

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities. The Sole Shareholder is considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the meeting which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from PDL Europe PX Subs S.à r.l. into "PDL Europe Subs S.à r.l." and further resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

**Art. 1. Name.** The name of the company is "PDL Europe Subs S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PDL Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.163, représentée par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de PDL Europe PX Subs S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.191, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 août 2010 (la Société), pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. formalités de convocation;
2. modification de la dénomination sociale de la Société en PDL Europe Subs S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
3. pouvoirs et autorisations; et
4. divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dument convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de PDL Europe PX Subs S.à r.l. en «PDL Europe Subs S.à r.l.» et décide ensuite de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est " PDL Europe Subs S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

*Frais estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marjorie André et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. LAC/2010/45488. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139223/111.

(100159356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**F & D Industry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 11, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.882.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139916/9.

(100160543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Fashion Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 134.806.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139917/9.

(100160798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Fidji Luxco (BC) Commandite, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 111.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139918/10.

(100160646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**Forest Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Romavilla S.à r.l.)**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 92.601.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139920/10.

(100160587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**WM Findel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 106.004.

In the year two thousand and ten, on the eighth of October;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED**

WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 106.002 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by M<sup>e</sup> Emilie WAXIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 5 October 2010.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the sole shareholder of "WM Findel (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 106.004, incorporated by deed enacted by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 5 January 2005 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 542 dated 7 June 2005 (the "Company").

II.- That the 20 (twenty) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 22,000 (twenty two thousand United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, in favour of WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., and subject to the payment of a share premium amounting to USD 218,000 (two hundred eighteen thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company;

3. Subscription by WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l. of the 2 (two) new shares by way of a contribution in cash to the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 22,000 (twenty two thousand United States Dollars) by the issue of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 218,000 (two hundred eighteen thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 220,000 (two hundred twenty United States Dollars) (the "Contribution").

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Me Emilie WAXIN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium by the Contribution.

*Evidence of the contributions' existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l.: 22 (twenty-two) shares.

The notary acts that the 22 (twenty-two) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to be read as follows:

**"Art. 8.** The Company's capital is set at USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars), represented by 22 (twenty-two) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder has signed with Us the notary the present deed.

**suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU

WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.002 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Maître Emilie WAXIN, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 5 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I.- La comparante est l'associée unique de "WM Findel (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 106.004, constituée par acte notarié reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 janvier 2005, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 7 juin 2005 (la "Société").

II.- Que les 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation ;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.000 USD (deux mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 22.000 USD (vingt-deux mille dollars américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, au profit de WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., et moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 218.000 USD (deux cent dix huit mille dollars américains) à payer sur le compte de prime d'émission de la Société;

3. Souscription par WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l. de 2 (deux) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire à la Société ;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.000 USD (deux mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 22.000 USD (vingt-deux mille dollars américains) par l'émission de 2 (deux mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 218.000 USD (deux cent dix huit mille dollars américains) à payer sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), la totalité devant être libérée par voie d'apport en numéraire par l'Associé Unique.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et l'allocation à la Prime d'Emission par voie d'apport en numéraire d'un montant de 220.000 USD (deux cent vingt mille dollars américains) (l' "Apport").

*Intervention de l'Apporteur – Souscription – Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représentée par Maître Emilie WAXIN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer en totalité, Prime d'Emission comprise, par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l.: 22 (vingt-deux) parts sociales.

Le notaire établit que les 22 (vingt-deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier le 1er paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

**"Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 22.000 USD (vingt-deux mille dollars américains), représenté par 22 (vingt-deux) parts sociales de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune."

*Coûts*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. WAXIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010. LAC/2010/44616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139322/174.

(100160031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**FIAL International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.393.

Dans le cadre de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire en date du 18 octobre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission d'administrateur B de Monsieur Luca CHECCHINATO, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

- De nommer comme nouvel administrateur B avec effet immédiat Monsieur Ubaldo MIGLIORATI, employé privé, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIAL INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010139925/18.

(100160336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Financière du Sud S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.416.

La soussignée EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., en tant que domiciliataire de la société FINANCIERE DU SUD S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg B - 114.416, ayant son siège social au 16, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY

Signatures

Référence de publication: 2010139929/12.

(100160763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Financière Ronda S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 19.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139931/10.

(100160746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Financière Ronda S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 19.990.

*Extrait du procès verbal du conseil d'administration de Financière Ronda S.A.. Soparfi du 20 octobre 2010*

Est nommé à l'unanimité pour une durée d'un an:

- *Président du Conseil d'Administration:*

Monsieur Michel Parizel

- *Administrateurs délégués:*

\* M. Michel Parizel

\* Jean-Jacques Pire

Boulevard Audent 31/8

B 6000 CHARLEROI

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010139932/17.

(100160810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Fiscalité Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 119.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCF S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2010139935/11.

(100160045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**WSM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.147.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Unibail Rodamco SIBV”, a company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1017 CG Herengracht 548, Amsterdam, The Netherlands, and effective place of business at 25a Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Dutch trade and companies register under number 24285800 and with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.938,

here represented by Mr Bastien Burin, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 12 October 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an indefinite period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “WSM Luxembourg Holding S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share, which are indivisible. The joint co-owners of shares shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.



**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

**Art. 13.** In case of several managers the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The Company may distribute interim dividends.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by "Unibail Rodamco SIBV", above-mentioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first December of 2010.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

#### *Decisions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Jacob Cornelis Warmolt LUNSINGH TONCKENS, General Counsel, born in 's-Gravenhage (The Netherlands), on 16 July, 1962, residing at 7, place du Chancelier Adenauer, 75772 Paris Cedex 16 (France).

- Mr. Rudolf VOGELAAR, Group Director of Tax, born in 's-Gravenhage (The Netherlands), on 5 September 1960, residing at Tintlaan 68, 2719 AL Zoetermeer (The Netherlands).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Unibail Rodamco SIBV», une société organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1017 CG Herengracht 548, Amsterdam, Pays-Bas, et son lieu de principal établissement au 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés Néerlandais sous le numéro 24285800 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.938,

ici représentée par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 12 octobre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité sus mentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "WSM Luxembourg Holding S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des dividendes intérimaires.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Unibail Rodamco SIBV, prénommée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jacob Cornelis Warmolt LUNSINGH TONCKENS, General Counsel, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 16 juillet 1962, demeurant au 7, place du Chancelier Adenauer, 75772 Paris Cedex 16 (France).
  - Monsieur Rudolf VOGELAAR, Group Director of Tax, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 5 septembre 1960, demeurant au Tintlaan 68, 2719 AL Zoetermeer (Pays-Bas).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BURIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12485. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.*

Référence de publication: 2010139325/291.

(100159637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Fiscalité Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 119.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCF S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010139936/11.

(100160046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Fiseco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.647.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

*Pour FISECO S.A.R.L.*

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010139937/13.

(100160772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**ING PFCEE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 359.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.561.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;
- le siège social de la société ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., associé de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 21 Octobre 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010139983/16.

(100160660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**ING REEIF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.539.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.009.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;
- M. Nicolas SCHREURS, gérant de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;
- le siège social de la société ING REEIF Soparfi A S.à r.l., associé de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 21 Octobre 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010139985/18.

(100160662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**ING REEIF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.688.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;
- M. Nicolas SCHREURS, gérant de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;
- le siège social de la société ING REEIF Soparfi B S.à r.l., associé de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 21 Octobre 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010139986/18.

(100160663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**ING REEIF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.112.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;
- le siège social de la société ING REEIF Soparfi C S.à r.l., associé de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 21 Octobre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010139987/16.

(100160664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**ING REEIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 129.900,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;

Luxembourg, le 21 Octobre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010139988/14.

(100160665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**Starwood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 156.142.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of October.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

THERE APPEARED:

Sheraton International, Inc., a company having its registered office at No. 100 West Tenth Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, the United States of America,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on October 13, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder. subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “ Starwood International Holding S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.



### Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s/agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having

been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2010.

#### *Subscription - Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each have been subscribed by Sheraton International, Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (€ 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

##### *- Category A Managers:*

\* Mr. Jacques Petrus Maria Sleddens, born in Tilburg, The Netherlands, on March 22<sup>nd</sup>, 1954, having his professional address at Regus, Office 209, 15 rue Edward Steichen – 2<sup>nd</sup> floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

\* Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22<sup>nd</sup>, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *- Category B Managers:*

\* Ms. Hilde Vandewalle, born in Tielt, Belgium, on July 1<sup>st</sup>, 1966, with professional address at Brederodestraat 2-6, 1000 Brussels, Belgium; and

\* Mr. Michael Dojlidko, born in New York, Unites States of America, on July 21<sup>st</sup>, 1973, with professional address at Rue Brederode 2-6, 1000 Brussels, Belgium.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies of the Company appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

#### **A COMPARU:**

Sheraton International, Inc., une société ayant son siège social au No. 100 West Tenth Street, City of Wilmington, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Starwood International Holding S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Sheraton International, Inc., préqualifiée.

### *Décisions de l'associée unique*

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

#### *- Gérants de catégorie A:*

\* M. Jacques Petrus Maria Sleddens, né à Tilburg, Pays-Bas, le 22 mars 1954, ayant son adresse professionnelle à Regus, Office 209, 15, rue Edward Steichen – 2<sup>e</sup> étage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

\* M. Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *- Gérants de catégorie B:*

\* Mme Hilde Vandewalle, née à Tielt, Belgique, le 1<sup>er</sup> juillet 1966, ayant son adresse professionnelle à Brederodestraat 2-6, 1000 Bruxelles, Belgique; et

\* M. Michael Dojlidko, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 21 juillet 1973, ayant son adresse professionnelle à Rue Brederode 2-6, 1000 Bruxelles, Belgique.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1453. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139254/500.

(100159503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

### **Fermentas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 131.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139922/10.

(100160152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.